



Revenus des droits d’auteur : le Maroc occupe la troisième place au niveau de l’Afrique

Le taux des revenus des droits d’auteurs a connu au Maroc, selon le dernier rapport publié par la Confédération Internationale des Sociétés d’Auteurs et Compositeurs (CISAC), une hausse record de 498%, soit 5.4 millions d’Euro au titre de l’année 2017. Cette augmentation a pu avoir lieu grâce aux efforts déployés par le ministère de la Culture et de la Communication pour protéger la créativité et la production intellectuelle et mettre en place des mécanismes de perception des droits, en adéquation avec les dispositions et les engagements internationaux relatifs aux droits d’auteurs et droits voisins, notamment les redevances sur la copie à usage privé.

Comme le souligne le rapport, les mécanismes juridiques adoptés au Maroc, ceux portant essentiellement sur la mise en œuvre de dispositions relatives à la rémunération sur copie privée, ont permis de réaliser une évolution importante au niveau des recettes, en devenant la première et principale source de revenus au Maroc (78.2%). Les collectes se sont multipliées par six en moins d’un an.

Ledit rapport met en lumière le cadre législatif contribuant à l’augmentation des revenus des artistes qui ont atteint 4.2 millions d’euro, au titre de l’année 2017.

Par ailleurs, les revenus des droits musicaux ont connu une hausse de 567%, augmentant ainsi la contribution du Maroc à l’ensemble des revenus de l’Afrique de 7.8%.

Il convient de noter, selon le même rapport, que le Maroc s’est hissé à la troisième place au niveau africain et à la 49^{ème} au niveau mondial, grâce aux recettes des droits d’auteurs.